

Interpellation de M. Desmet : Inscriptions en maternelle.

M. Desmet rappelle que par un courrier daté du 1^{er} septembre, les parents des enfants uclois nés en 2015 ont été informés des dispositions relatives à l'inscription en maternelle. En dépit de son intérêt indéniable, cette démarche a donné lieu à quelques dysfonctionnements.

En effet, le courrier est arrivé fort tardivement dans la boîte aux lettres de certains parents, parfois même début octobre !

Après avoir précisé que la 1^{ère} priorité pour l'inscription est réservée aux enfants ayant déjà un frère ou une sœur au sein des écoles communales, le document signale que les inscriptions pour les autres enfants uclois ont lieu dès le 14 octobre à partir de 08h00 jusqu'au 31 décembre. Mais de nombreux parents n'avaient parfois aucune conscience du faible nombre de places disponibles, vu que le courrier était loin de le mentionner ! C'est tellement vrai que dès 8 heures du matin le 14 octobre, il ne restait que fort peu de places vacantes, voire même aucune place dans certaines écoles ! Les parents avisés ont eu beau prendre leurs dispositions en campant devant l'établissement pour être les premiers à l'ouverture des portes, beaucoup d'entre eux n'ont pu obtenir le précieux sésame. Quant aux autres, ils se sont tous retrouvés le bec dans l'eau !

Pour quelles raisons les écoles maternelles n'ont-elles pas toutes fonctionné selon le même principe ?

Comment accepter une telle situation, alors que les parents sont loin d'être tous en mesure de se présenter à 8 heures du matin et encore moins de camper durant 48 heures devant un établissement scolaire !

M. Desmet propose donc que le courrier destiné aux parents indique de façon plus précise la rareté des places disponibles, étant donné que la phrase invitant les parents à inscrire leur enfant du 14 octobre au 31 décembre sous-entend qu'ils ont deux mois et demi pour le faire. Ne serait-il pas envisageable d'initier un call center pour permettre entre autres une inscription à distance et probablement une meilleure gestion pour les parents ?

Mme l'Echevin Maison admet que cette année-ci, la lettre destinée aux parents d'enfants en âge d'entrer en maternelle leur a été envoyée plus tard que d'habitude. Toutefois, ceci est dû aux précautions prises par la secrétaire communale pour respecter la législation relative à la protection de la vie privée. Tout en partageant certaines des préoccupations exprimées par M. Desmet, Mme l'Echevin Maison estime que la commune a adopté le meilleur système possible, compte tenu des paramètres existants, et ce d'autant plus qu'Uccle n'est pas confrontée à un afflux massif dans l'ensemble des écoles communales. Le phénomène d'engorgement ne concerne que deux ou trois écoles, dans une proportion relativement limitée puisqu'il n'y a d'aucune façon des files d'une centaine de personnes devant les établissements.

Mme l'Echevin Maison estime qu'il serait inopportun de paniquer les parents en insistant dans le courrier sur le nombre limité de places, et ce d'autant plus que les parents souhaitant privilégier un établissement particulier sont invités à prendre rendez-vous avec la direction afin d'obtenir des renseignements. À partir du moment où l'administration communale prend l'initiative d'écrire à tous les parents d'élèves potentiellement concernés, il est normal d'espérer de leur part qu'ils fassent preuve d'une certaine proactivité dans les démarches. D'ailleurs, les parents sont avisés du fait que la prise d'un rendez-vous ne va pas nécessairement faciliter l'entrée de leur enfant dans l'école, qu'ils devront faire la file s'il s'agit d'une école où il y a des files et qu'en tout état de cause, il y a en principe moins de places disponibles que de demandes.

Selon Mme l'Echevin Maison, l'instauration d'un call center ne constitue pas une solution optimale car certains parents peuvent passer toute une journée au téléphone en multipliant les appels voire tentent de contourner le dispositif en sollicitant des tiers pour les appels. L'inscription en ligne via un logiciel, pratiquée en Communauté flamande, ne s'avère guère plus concluante et requiert de surcroît un investissement dont le montant s'élève à plus de 100.000 €. Les encombrements à l'inscription ayant une portée limitée dans les écoles ucloises, il serait imprudent de se lancer dans une telle dépense.

Mais cela ne signifie pas que le Collège refuse d'effectuer des investissements pour le développement de l'enseignement communal. Mme l'Echevin Maison rappelle à cet égard que le Collège a opéré un dédoublement des classes sur fonds propres à l'école de Saint-Job, à l'instar de ce qui a été entrepris en faveur des écoles du Merlo et des Eglantiers. Elle reconnaît néanmoins que le dispositif mis en place pour les inscriptions visait à réserver les trois premiers mois aux enfants uclois et à élargir le spectre à l'ensemble des enfants à partir du 1^{er} janvier suivant. Mais vu que ce processus pourrait inciter certains parents à se bercer d'illusions quant aux capacités d'accueil, le Collège va réfléchir à une éventuelle réduction de la période d'inscription, en concertation avec l'Inspecteur pédagogique.